

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 21

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 88, supprimer les mots :

« au titre des périodes courant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa dans la rédaction issue de l'Assemblée nationale.